



## BARÈME D'HONORAIRES

Transaction & Commercialisation de biens immobiliers  
Honoraires à la charge de l'acquéreur

### COMMERCIALISATION

(Mise en vente ou acquisition d'un bien immobilier)

Prix du bien ( <i>hors honoraires</i> )	Honoraires TTC
Inférieur à 50 000 €	5 900 €
50 000 € à 149 999 €	7 900 €
150 000 € à 200 000 €	9 900 €
Supérieur à 200 000 €	5 %

### AVIS DE VALEUR

(Estimation de la valeur vénale d'un bien immobilier)

Motif de l'estimation	Honoraires TTC
Patrimoniale ou successorale	299 €
Mise en vente	Offert

Ce barème d'honoraires est applicable à partir du 26 juin 2024.

Le montant de nos honoraires ci-dessus sont indiqués TTC, incluant le taux de TVA en vigueur (20 %). En cas de négociation du prix de vente, le montant des honoraires reste égal à celui indiqué dans le mandat de vente. Nos honoraires sont calculés en fonction du prix net vendeur (hors honoraires) et appliqués en sus de celui-ci. Nos honoraires sont dus le jour où la vente est effectivement conclue et constaté dans un acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur, sauf disposition contraire du mandat de vente, ou si les honoraires sont dus pour réalisation de l'évaluation d'un bien.